

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 19 février 2024 à 11h45, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Monsieur Peter Villeneuve  
Madame Élisabeth Boily  
Madame Valérie Roy  
Madame Najat Tremblay  
Monsieur Sylvain Morel  
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général.

5 contribuables assistent à la séance.

---

#### ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Dossiers généraux
  - a) Blackburn & Blackburn – remplacement copieur
  - b) Reddition de compte – transport en commun 2023
  - c)
03. Service de sécurité publique
  - a)
  - b)
04. Service travaux publics
  - a) Travaux de construction 2024
  - b) Proposition service – assistance technique 2024
  - c) Proposition service – plan réhabilitation chemin Columbiun
  - d) Demande aide financière Desjardins – Pump track
  - e) Soumission 2024-001 – forage nouveau puits
  - f) Soumission lumières terrain de balle
  - g) Reddition de compte – subvention aide à l'entretien
  - h)
05. Service d'urbanisme et environnement
  - a) Rapport de comité
  - b) Adoption second projet R-971 concernant le zonage
  - c) Dérogation mineure – Jean-Guy Tremblay
  - d) Dérogation mineure – Marie-Claire Gagnon
  - e)

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE  
D'URBANISME



06. Service des loisirs

- a) Rapport de comité
- b) Aide financière Club Quad
- c) Demande Show Jam St-Honoré
- d)

07. Service communautaire et culture!

- a) Rapport de comité
- b) Aide financière souper de la Fabrique
- c) Table souper de la Fabrique
- d)

08. Lecture de la correspondance

09. Affaires nouvelles :

- a) \_\_\_\_\_
- b) \_\_\_\_\_
- c) \_\_\_\_\_

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

**1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Peter Villeneuve l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour.

**2. Dossiers généraux**

045-2024

**2. a) Blackburn & Blackburn – remplacement copieur**

Il est proposé par Valérie Roy  
appuyé de Sara Perreault  
et résolu à l'unanimité des conseillers

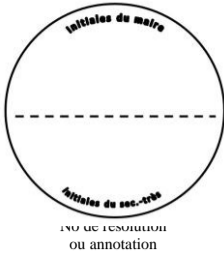
QUE soit acceptée la soumission de Blackburn & Blackburn pour le remplacement du copieur au coût de 15 553\$ plus taxes.

046-2024

**2. b) Reddition de compte – transport en commun 2023**

Il est proposé par Sara Perreault  
appuyé de Élizabeth Boily  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit autorisé le directeur général Stéphane Leclerc à signer la reddition de compte pour le transport en commun 2023 qui présente une dépense totale de 247 710.28\$.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

047-2024

### **3. Service de sécurité publique**

### **4. Service travaux publics**

#### **4. a) Travaux de construction 2024**

ATTENDU QUE la Loi sur les travaux municipaux (R.L.R.Q, c. T-14) prévoit que les travaux de construction ou d'amélioration peuvent être ordonnés soit par règlement ou par résolution;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien et de réparation sont exclus de cette Loi;

ATTENDU QUE l'article 2 de cette Loi prévoit que lorsque les travaux ne sont pas financés par emprunt, ils peuvent être ordonnés par résolution;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soient ordonnés les travaux de construction suivants pour l'année 2024.

#### **Transport et voirie :**

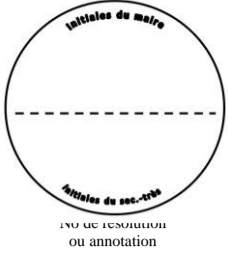
- Réfection de pavage chemin du Volair et chemin du Lac
- Réfection fossé chemin Nil-Jean
- Pavage, trottoirs, bordures de béton, canalisation de fossé rue des Grands-Ducs
- Prolongement de rue Domaine des Parcs (Bonaventure, Frontenac)
- Prolongement rue Villeneuve
- Ajout lumière de rue
- Ventilation garage municipal
- Parc industriel Volair
- Peinture entrepôt
- Agrandissement site de neige usée

#### **Hygiène du milieu :**

- Réfection boulevard Martel entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue des Artisans
- Relocalisation écocentre
- Construction d'un nouveau puits
- Réservoir de stockage d'eau Grands-Boisés
- Station vidange roulotte
- Réservoir de stockage rue Hôtel-de-Ville

#### **Loisirs et parcs**

- Amélioration terrain balle (clôture grand terrain, éclairage 3<sup>e</sup> terrain)
- Renovations Presbytère (étage et sous-sol)
- Réfection salle de bain Centre récréatif et agrandissement salle d'entraînement
- Aménagement pump-track
- Réfection toiture Maison des jeunes
- Construction d'une remise Maison des jeunes



- Surfaçage et éclairage terrain de pickleball
- Aménagement paysager Presbytère

048-2024

**4. b) Proposition service – assistance technique 2024**

Il est proposé par Élisabeth Boily  
appuyé de Sara Perreault  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit acceptée l'offre de services de Stantec pour de l'assistance technique en hygiène du milieu pour 2024 au coût de 25 000\$ plus taxes.

049-2024

**4. c) Proposition service – plan réhabilitation chemin Columbium**

Il est proposé par Najat Tremblay  
appuyé de Peter Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit acceptée l'offre de services de Stantec pour les services professionnels pour la réhabilitation du chemin du Columbium au coût de 28 000\$ plus taxes.

050-2024

**4. d) Demande aide financière Desjardins – Pump track**

Il est proposé par Valérie Roy  
appuyé de Najat Tremblay  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit déposée une demande d'aide financière de 60 000\$ au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de Desjardins pour l'aménagement d'une piste de Pump track en collaboration avec l'école La Source au coût total de 209 975\$.

051-2024

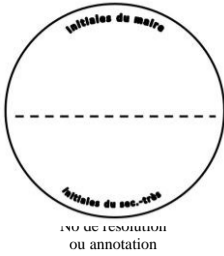
**4. e) Soumission 2024-001- forage nouveau puits**

ATTENDU QUE la Ville a demandé des appels d'offres publics sur SEAO pour les travaux de forage et de construction d'un nouveau puits de captage P-1B;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé leur offre, soit :

Les Forages L.B.M. inc.....	275 198.04\$ (tti)
Samson & Frères.....	296 671.94\$ (tti)
RJ Lévesque & Fils inc.....	332 710.42\$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Élisabeth Boily, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit retenue la soumission des Forages L.B.M. inc. pour les travaux de forage et de construction d'un nouveau puits de captage au coût de 275 198.04\$ (tti).



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

052-2024

**4. f) Soumission lumières terrain de balle**

Il est proposé par Élisabeth Boily  
appuyé de Valérie Roy  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit acceptée la soumission de Franklin Empire pour des lumières pour le terrain de balle au coût de 24 160.66\$ (taxes incluses).

053-2024

**4. g) Reddition de compte – subvention aide à l'entretien**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 173 426 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Peter Villeneuve, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Ville de Saint-Honoré informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Volet Entretien des routes locales.

**5. Service d'urbanisme et environnement**

**5. a) Rapport du comité**

054-2024

**5. b) Adoption second projet R-971 concernant le zonage**

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DU FJORD DU SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT No. 971

---

Ayant pour objet de modifier l'article 5.12.1 du règlement de zonage 707 pour ajouter la zone agroforestière aux zones où l'usage de logements bigénérationnels ou intergénérationnels est autorisé

---



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville de Saint-Honoré a adopté un règlement de zonage portant le numéro 707;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la ville de modifier le règlement de zonage numéro 707;

ATTENDU QUE cette modification porte sur une matière susceptible d'approbation par les personnes habilitées à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet du présent règlement ont été donnés à la séance régulière du conseil tenue le 5 février 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Ville de Saint-Honoré adopte le présent règlement portant le numéro 971 et qu'il soit ordonné, statué par le présent règlement ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récit.

#### ARTICLE 2

Le règlement numéro 707 concernant le zonage de la Ville de Saint-Honoré est amendé de la façon décrite au présent règlement.

#### ARTICLE 3

Le présent règlement a pour but de modifier l'article 5.12.1 du règlement de zonage pour ajouter la zone agroforestière aux zones où l'usage de logements bigénérationnels ou intergénérationnels est autorisé.

#### ARTICLE 4

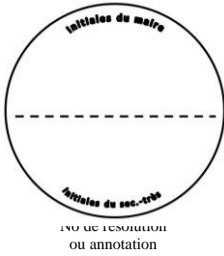
L'article 5.12.1 est modifié et se lira comme suit :

##### **5.12.1 Autorisation de l'usage**

Les logements bigénérationnels ou intergénérationnels sont autorisés dans les résidences unifamiliales isolées et jumelées aux conditions énoncées au présent règlement. De plus, elles sont autorisées seulement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation **et**, en zone à dominance agricole dynamique, viable et dévitalisée **et en zone agroforestière**.

#### ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur et deviendra exécutoire conformément à la loi.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Lu en deuxième lecture et adopté par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 19 février 2024 et signé par le maire et le directeur général.

\_\_\_\_\_  
Bruno Tremblay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Stéphane Leclerc, CPA  
Greffier-trésorier et  
Directeur général

055-2024

**5. c) Dérogation mineure – Jean-Guy Tremblay**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par la monsieur Jean-Guy Tremblay pour sa propriété située au 1501 chemin des Ruisseaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif la construction d'un garage ayant comme hauteur de mur 14' de haut au lieu du 12' permis, ayant une porte de garage de 12' au lieu du 10' permis et une hauteur totale de 22' 10" et ½ au lieu de 19' 6" contrevenant aux points 2 et 4 de l'article 5.5.1.4 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE l'usage est résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas considérée comme étant mineure;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 23 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé de Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes refusée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jean-Guy Tremblay.

056-2024

**5. d) Dérogation mineure – Marie-Claire Gagnon**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par la madame Marie-Claire Gagnon pour sa propriété située au 320 rue Savard;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif l'agrandissement de la résidence dans le but d'y créer un logement bigénérationnel en modifiant la grille de spécifications de la zone 205-2R du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE la marge arrière serait de 3.57m au lieu de 8m;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de construction arrière;



CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 23 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé de Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée madame Marie-Claire Gagnon.

### **Questions des contribuables pour le service d'urbanisme**

- Travaux de construction 2024

### **6. Service des loisirs**

#### **6. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

057-2024

#### **6. b) Aide financière Club Quad**

Il est proposé par Élisabeth Boily  
appuyé de Peter Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit autorisée une aide financière au montant de 802.31\$ au Club Quad Aventure Valin pour un droit de passage sur le lot 5 730 503 pour l'année 2024.

058-2024

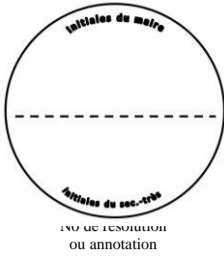
#### **6. c) Demande Show Jam St-Honoré**

Il est proposé par Élisabeth Boily  
appuyé de Peter Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal autorise la présence de deux pompiers lors de l'événement Show Jam St-Honoré qui aura lieu le 10 août 2024.

### **7. Service communautaire et culturel**





PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

**7. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

059-2024

**7. b) Aide financière souper de la Fabrique**

Il est proposé par Najat Tremblay  
appuyé de Sara Perreault  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accordée une aide financière de 700\$ pour le souper-bénéfice de la Fabrique de Saint-Honoré qui se tiendra le 13 avril 2024.

060-2024

**7. c) Table souper de la Fabrique**

Il est proposé par Najat Tremblay  
appuyé de Élisabeth Boily  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Saint-Honoré achète pour 480\$ de billets pour le souper-bénéfice de la Fabrique de Saint-Honoré.

**8. Lecture de la correspondance**

**9. Affaires nouvelles**

**10. Période de questions des contribuables**

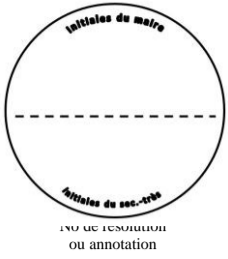
- Station de vidange roulotte

Je soussigné, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

---

Stéphane Leclerc, CPA  
Greffier-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 12h19 par Valérie Roy.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc, CPA  
Greffier-trésorier et  
Directeur général